

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Vendredi 6 mars 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON (délibération 3), MAUPILE, THE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL, DAVID, DELEPAUX, MARTINERIE

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président)

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA,  
Messieurs BONNIN, SEGURA

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mr PIERRE-EDOUARD DROGUET responsable par intérim du Service de Gestion Comptable

**Ordre du jour du Conseil d'Administration**

Délibération N°01	Reprise des résultats anticipés 2025
Délibération N°02	Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 budget primitif et budgets annexes
Délibération N°03	Budgets primitifs 2026 – budget principal et budgets annexes
Délibération N°04	Bilan moral et social 2025
Délibération N°05	Création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
Délibération N°06	Prime d'objectif palais des congrès
Délibération N°07	Plan d'action, communication, adhésion et promotion 2026
Délibération N°08	Tarifs de la boutique de l'office de tourisme
Délibération N°09	Tarif occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2026
Délibération N°10	Plage aux entrepreneurs

Délibération N°11	Mise en concurrence pour l'organisation d'une course d'obstacles
Délibération N°12	Tarifs et partenariats animations
Délibération N°13	Tarifs spectacles et partenariats Culture
Délibération N°14	Demande de remboursement
Délibération N°15	Tarifs location théâtre Olympia
Délibération N°16	Vidéo surveillance du MAAT
Délibération N°17	Demande d'autorisation pour émission de duplicata de billets des spectacles perdus

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 27/02/2026 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Bernard LUMMEAUX, 1<sup>er</sup> vice-président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 12 janvier 2026 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

## 1. REPRISE DES RESULTATS ANTICIPES 2025

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, lors du vote du Compte Financier Unique.

L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée, soit sans attendre le vote du Compte Financier Unique, les résultats de l'exercice antérieur.

Ainsi, les résultats provisoires 2025 issus de la clôture de la journée complémentaire et attestés par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Belin-Beliet sont présentés.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°1 concernant La reprise des résultats anticipés 2025.

## 2. PROVISoire DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'ARCACHON EXPANSION

Conformément aux dispositions comptable M4, Arcachon Expansion a la possibilité de voter son budget primitif et ses budgets annexes en reprenant par anticipation les résultats de l'année précédente.

### BUDGET PRINCIPAL 720 : OFFICE DE TOURISME

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 679 815,95 €	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 220 648,06 €
			R1068 : excédent capitalisé 0,00 €

B. LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation provisoire des résultats du budget principal 720 de l'exercice 2025

**BUDGET ANNEXE 730 : PALAIS DES CONGRES**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté 0,00 €	R002 : excédent reporté <b>204 658,91 €</b>	D001 : solde d'exécution 0,00 €	R001 : solde d'exécution <b>4 542,75 €</b> R1068 : excédent capitalisé <b>0,00 €</b>

B. LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation provisoire des résultats du budget annexe commercial 730 de l'exercice 2025.

**Budget Annexe 740 – Animations :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté <b>1,94 €</b>	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution <b>3 271,62 €</b> R1068 : excédent capitalisé <b>0,00 €</b>

B. LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir : approuver l'affectation provisoire des résultats du budget annexe animations 740 de l'exercice 2025.

**Budget Annexe 750 – Culture :****Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté <b>0,81 €</b>	R002 : excédent reporté <b>0,00 €</b>	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution <b>926,84 €</b> R1068 : excédent capitalisé <b>0,00 €</b>

**B. LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir : approuver l'affectation provisoire des résultats du budget annexe culture 750 de l'exercice 2025.**

La délibération d'affectation définitive du résultat 2025 interviendra après le vote du Compte Financier Unique 2025. L'ensemble de ces montants sera inscrit au BP primitif 2026 du budget principal et des budgets annexes, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°2 concernant l'affectation provisoire des résultats du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion.

### 3. BUDGETS PRIMITIFS 2026- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Arrivée de Nathalie FOULON

Après avoir pris connaissance des projets de Budgets Primitifs pour l'exercice 2026 et au vu des résultats 2025 et de l'affectation provisoire votée précédemment, monsieur le Président présente le budget primitif 2026 et les budgets annexes qui s'équilibrent comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

- En fonctionnement : 4 096 279.75 €
- En investissement : 277 668,06 €

#### **BUDGET PALAIS DES CONGRES :**

- En fonctionnement : 1 760 258.00 €
- En investissement : 63 042,75 €

#### **BUDGET ANIMATIONS :**

- En fonctionnement : 1 130 727,94 €
- En investissement : 7 271,62 €

#### **BUDGET CULTURE :**

- En fonctionnement : 3 912 043, 81€
- En investissement : 62 929,84 €

#### ▪ **BUDGET PRINCIPAL :**

- ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS : 40 000 € selon convention pour l'organisation des animations commerciales.
- Budget annexe Animation de **450 533,94 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans l'organisation d'évènements, d'animations ou d'accueil.
- Budget annexe Culture de **1 804 457.81 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.

#### ▪ **BUDGET ANIMATION :**

- ASSOCIATION DU CERCLE DE VOILE : selon la convention annuelle 10 000 € pour l'organisation d'animations.
- BENEVOLE ARC : selon la convention annuelle 500 € pour l'organisation de l'accueil lors des diverses manifestations du service Animation
- PORT D'ARCACHON : 25 000 € selon la convention pour l'organisation du Salon Nautique
- ARC BALADIN : 300 € selon la convention de participation à l'organisation de quelques manifestations
- APTRA : 2 500 € selon la convention

#### ▪ **BUDGET CULTURE :**

- BENEVOLE ARC : 3 000 € selon convention pour l'organisation de l'accueil lors des diverses manifestations des spectacles du service Culture.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°3 concernant LES BUDGETS PRIMITIFS 2026- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Départ de Nathalie FOULON

#### 4. BILAN MORAL ET SOCIAL 2025

Monsieur le Président présente le bilan moral et le bilan social 2025 d'Arcachon Expansion

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°4 concernant le bilan moral et social 2025.

#### 5. CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article R.2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'habilitation de la Directrice Générale d'Arcachon Expansion en date du 15 décembre 2020.

Monsieur le Président présente les effectifs nécessaires prévisionnels nécessaire au bon fonctionnement des services.

Office de tourisme	Contrats saisonniers	19 mois
	Stagiaire	6 mois
OCA	Contrats CDD	12 mois
	Contrats saisonniers	4 mois
Direction Générale	Stagiaire	6 mois
Culture	Contrat CDD	24 mois
	Stagiaire	6 mois
	Contrat Alternance	12 mois
Palais des congrès	Contrat CDD	12 mois
	Stagiaire	12 mois
	Contrats saisonniers	4 mois
Animations	Contrat alternance	12 mois
	Contrat CDD	4 mois
	Stagiaire	6 mois
	Contrats saisonniers	2 mois

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°5 concernant la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

#### 6. PRIME OBJECTIF PALAIS DES CONGRES

Après avis favorable du Comité Social de l'entreprise en date du 30 janvier 2026

Le Président propose d'approuver un versement de primes sur objectif individuelles et collectives en fonction du résultat de l'exercice et que la clé de répartition soit définie par la direction via une décision unilatérale de l'employeur, comme présenté.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°6 concernant la prime objectif palais des congrès.

#### 7. PLAN D'ACTION, COMMUNICATION, ADHESION ET PROMOTION D'ARCACHON EXPANSION

Pour être pleinement efficace, un plan d'actions doit s'appuyer sur une optimisation des outils de communication, au service d'une stratégie globale cohérente, distinctive et à fort impact.

Frédérique DUGENEY présente les principaux axes de notre stratégie de communication, tels qu'évoqués lors du débat d'orientation budgétaire.

Ce plan d'actions s'organise autour des objectifs suivants :

- Renforcer la visibilité de chacun des domaines d'activité.
- Toucher de nouveaux segments de clientèle.
- S'adapter aux évolutions de la demande.
- Affirmer notre différenciation face à la concurrence.
- Développer une logique partenariale par la mutualisation des ressources et des coûts.
- Adapter sans cesse les outils de communication afin de maintenir un haut niveau de performance.
- Approfondir la connaissance des clients, de leurs attentes et de leurs besoins.
- Assurer une veille active et continue des initiatives concurrentes.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°7 concernant le Plan d'action, communication, adhésion et promotion d'Arcachon Expansion.

## 8. TARIFS DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Président propose certains ajustements de tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme

### PRODUITS EXISTANTS

Désignation	Prix d'achat HT	Ancien Prix de vente HT	Nouveau Prix de vente HT
Torchon (Prix achat fournisseur en augmentation)	4,40€	8,25€	8,75€
Stylo BIC 4 couleurs – pastel jaune (Tarif aligné aux nouveaux modèles complémentaires)	2,50€	3,75€	4,58€

### NOUVEAUX PRODUITS

Désignation	Prix achat HT	Prix de vente HT	Stocks à venir
Stylo BIC 4 couleurs avec illustration	2,50€	4,58€	250
Stylo BIC 4 couleurs brillant « Arcachon »	2,80€	4,58€	250
Banc rouge Arcachon	26,50€	35€	5
Livre Ville Impériale HTBA	12€	14,175€	10
Livret Château Deganne	4,20€	5,69€	20
Sticker queue de baleine	2,75€	4,08€	200
Décoration murale Woodstache	22€	37,50€	50
Dessous de plat en liège Woodstache	12€	20,83€	30
Bougie Ecume	16€	26,67€	12
Lot de 4 verres Arcachon marées	8,40€	16,67€	144
Boule à neige	4,60€	10€	144
Lot de 2 triplettes « Schmolle »	31,10€	40,83€	14
Jeu enfant Mistigri	6,40€	11,58€	68
La ville d'été d'Arcachon : son front de mer d'hier à aujourd'hui	10,50€	14,22€	10
L'histoire maritime du Bassin d'Arcachon	22,40€	30,33€	10

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°8 concernant les tarifs de la boutique de l'office de tourisme.

## **9.TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PETIT TRAIN TOURISTIQUE ARCACHON 2026**

Par délibération du 7 mars 2024, le conseil d'administration d'Arcachon Expansion a accepté l'offre proposée par LOCO EXPRESS et autorisé l'occupation du domaine public au Petit Train Touristique.

Une convention fixant les obligations des deux parties a été signée le 19 mars 2024.

Un avenant modifiant la période d'exploitation incluant les vacances d'hiver a été signé le 19 février 2025

Comme prévu dans cette convention et son article 6, il convient de fixer annuellement les tarifs de redevances annuelles.

### **Pour 2026 :**

**Redevance part fixe : 5 087.75 € (cinq mille quatre-vingt-sept Euros soixante-quinze centimes)**

**Redevance part variable : 3 (trois) % du chiffre d'affaires HT de l'exploitation**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant le tarif occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2026.

*Laurent Martinerie ne prend pas part au vote*

## **10. PLAGE AUX ENTREPRENEURS**

Arcachon Expansion organisera la cinquième édition de La Plage aux Entrepreneurs le 10 septembre 2026 au Palais des congrès d'Arcachon.

Cet événement ambitionne de :

- Rencontrer des figures emblématiques de l'entrepreneuriat français.
- Créer du lien et des synergies autour de la fabrication française
- Inciter et convaincre à la relocalisation
- Mettre en lumière ceux qui s'engagent pour être force de proposition et source d'inspiration
- Parler Humain, histoire de vie, quête de sens, savoir faire

C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur l'entrepreneuriat, les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française.

La Directrice Générale est autorisée à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération et à demander toute subvention ou financement afférent à cette manifestation.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°10 concernant la plage aux entrepreneurs.

## **11. MISE EN CONCURRENCE POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE D'OBSTACLES**

L'association LA SALICORNE nous a sollicités pour une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour y produire une course à obstacles « LA FRAPPADINGUE » le 26 avril 2026.

Afin de répondre aux obligations et en application du code général de la propriété des personnes publiques

Une annonce est parue sur notre site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com) le 17 novembre 2025.

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir l'association LA Salicorne

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°11 concernant la mise en concurrence pour l'organisation d'une course d'obstacles.

## **12. TARIFS ET PARTENARIATS ANIMATIONS**

Il convient de fixer les partenariats pour le Marathon 2026

Qui complètent la grille tarifaire « partenaires » votée lors du conseil d'administration du 21 janvier n°2026120107.

### **DECATHLON**

Partenaire majeur - Selon convention de partenariat

## **ABATILLES**

Partenaire officiel

Don de :

- 8800 bouteilles d'eau et 34 lots pour le podium coureurs (bouteille collector, carnet, cabas, ecocup) pour une valeur de 5900€ HT

En contrepartie :

- Présence du logo de l'entreprise en tant que **partenaire officiel** sur nos supports de communication :
  - \* Triptyques en centre-ville et sur le Village de course
  - \* Site internet de l'événement
  - \* Post Instagram collectif des partenaires
  - \* Communiqué de presse de l'événement
- 22 dossards offerts
- Mise en avant du nom du partenaire par le speaker le jour de la course
- Possibilité de distribuer des flyers/coupons/échantillons aux coureurs
- 3 bâches ou 3 oriflammes fournis par le partenaire

## **INTERMARCHE ARCACHON**

Fourniture de denrées alimentaires pour ravitaillement des coureurs pour une valeur d'environ 1000€ TTC.

En contrepartie :

- Présence du logo de l'entreprise en tant que **soutien** sur nos supports de communication :
  - \* Triptyques en centre-ville et sur le Village de course
  - \* Site internet de l'événement
- Mise en avant du nom du partenaire par le speaker le jour de la course

## **ALDI**

Fourniture de denrées alimentaires pour ravitaillement des coureurs pour une valeur d'environ 1000€ TTC.

En contrepartie :

- Présence du logo de l'entreprise en tant que **soutien** sur nos supports de communication :
  - \* Triptyques en centre-ville et sur le Village de course
  - \* Site internet de l'événement
- Mise en avant du nom du partenaire par le speaker le jour de la course

## **HUTTOPIA**

Mise à disposition d'hébergements (1 chalet Portland du 17 au 21/02 et 2 chalets Evasion du 26 au 29/03) pour une valeur de 965€ TTC.

En contrepartie :

- Présence du logo de l'entreprise en tant que **soutien** sur nos supports de communication :
  - \* Triptyques en centre-ville et sur le Village de course
  - \* Site internet de l'événement
- Mise en avant du nom du partenaire par le speaker le jour de la course

## **BLACHERE ILLUMINATIONS**

Prêt d'un collecteur à bouteilles d'eau pour le Village de course et prise en charge du transport pour une valeur de 615€ TTC.

En contrepartie :

- Présence du logo de l'entreprise en tant que **soutien** sur nos supports de communication :
  - \* Triptyques en centre-ville et sur le Village de course
  - \* Site internet de l'événement

## **CHASSAGNE VOYAGES**

Don d'un séjour pour 2 personnes (vols AR Bordeaux/Marrakech + 2 nuits dans un riad) pour une valeur de 400€ TTC.

En contrepartie :

- Présence du logo de l'entreprise en tant que **soutien** sur nos supports de communication :
  - \* Triptyques en centre-ville et sur le Village de course

- \* Site internet de l'événement

### **HOTEL THALAZUR D'ARCACHON**

Don de 3 soins de thalasso + accès au Spa Marin sur une ½ journée pour 2 personnes pour une valeur de 260€ TTC.

En contrepartie :

- o Présence du logo de l'entreprise en tant que **soutien** sur nos supports de communication :
  - \* Triptyques en centre-ville et sur le Village de course
  - \* Site internet de l'événement

### **SEBASTIEN LE GALL COACHING**

Prestation « Séance d'échauffement des coureurs avant le départ des courses pour une valeur de 100€ TTC.

En contrepartie :

- Mise en avant du nom du soutien par le speaker le jour de la course

*Gilles DELEPAUX et Laurent TREUIL ne prennent pas part au vote.*

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°12 concernant les tarifs et partenariats animations.

### **13-TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIAT CULTURE**

Comme le prévoient les statuts d'Arcachon Expansion le Conseil d'Administration doit fixer les tarifs et partenariats de la culture pour :

1. Saison Culturelle – Fixation des Tarifs

2. Tarifs Cadences

Festival Cadences : Tarifs spécifiques pour grands spectacles et Théâtre de la Mer.

3. Tarifs Spécifiques et Festivals

4. Partenariats & Événements

Plage aux Écrivains

Scène conventionnée

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°13 concernant les tarifs spectacles et partenariat culture.

### **14-DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

Christiane et Bertrand NOEL (motif : maladie)

- ONBA du 1er mars 2026 – 2 places : 27 € chacune

- Renaud Capuçon du 26 avril 2026 - 2 places : 36 € chacune

Pour Monique IPPARRIGARY (motif : plus de possibilité de se déplacer)

- ONBA du 1er mars 2026 -1 place : 27 €

- Mon jour de Chance du 3 mars 2026/ 36 €

Montant total du remboursement : 189 € TTC

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°14 concernant la demande de remboursement.

## 15 -TARIFS LOCATION THEATRE OLYMPIA

Comme le prévoient les statuts d'Arcachon Expansion, le Conseil d'Administration doit fixer les tarifs de location du théâtre Olympia de la culture qui annule et remplace ceux votés par délibération le 18 juin 2025 n° 2025061813.

En effet un tarif pour les partenaires « scène conventionnée du spectacle vivant doit être rajouté »

### TARIFS DE LOCATION ET MISE A DISPOSITION DU THEATRE OLYMPIA

Tarifs commercialisés	
Location théâtre Olympia : (Forfait comprenant la location de la salle, deux techniciens, deux SSIAP et le ménage de celle-ci)	6 000 € HT/JOUR
Location théâtre Olympia : MONTAGE/DEMONTAGE/REPETITION (Forfait comprenant la location de la salle, deux techniciens, deux SSIAP et le ménage de celle-ci)	2 800 € HT/JOUR
Location espace Arlequin : Uniquement en cas de location du théâtre	800 € HT/JOUR
Privatisation du théâtre (Forfait comprenant la location de la salle, deux techniciens, deux SSIAP et le ménage de celle-ci)	8 000 € HT/JOUR
Privatisation du théâtre : MONTAGE/DEMONTAGE/REPETITION (Forfait comprenant la location de la salle, deux techniciens, deux SSIAP et le ménage de celle-ci)	4 800 € HT/JOUR
Tarifs commercialisés / Ecoles de Danse/ Partenaires Scène conventionnée spectacle vivant	
Location théâtre Olympia : (Forfait comprenant la location de la salle, deux techniciens, deux SSIAP et le ménage de celle-ci)	2 600 € HT/JOUR 3 600 € (DIMANCHE ET JOURS FERIES)
Location théâtre Olympia : MONTAGE/DEMONTAGE/REPETITION (Forfait comprenant la location de la salle, deux techniciens, deux SSIAP et le ménage de celle-ci)	1 400 € HT/JOUR
Location espace Arlequin : Uniquement en cas de location du théâtre	400 € HT/JOUR
Tarifs commercialisés autres partenaires (Productions culturelles et artistiques)	
Location théâtre Olympia : (Forfait comprenant la location de la salle, deux techniciens, deux SSIAP et le ménage de celle-ci)	5 000 € HT/JOUR (SEMAINE) 6 000 € HT/JOUR (DIMANCHE ET JOURS FERIES)
Location théâtre Olympia : MONTAGE/DEMONTAGE/REPETITION (Forfait comprenant la location de la salle, deux techniciens, deux SSIAP et le ménage de celle-ci)	1 800 € HT/JOUR
Location espace Arlequin : Uniquement en cas de location du théâtre	800 € HT/JOUR
Mise à disposition pour associations d'intérêt local comme prévu par la convention de mise à disposition avec la Ville d'Arcachon (article 8) de 30 dates	
Mise à disposition pour associations d'intérêt local si manifestations gratuites	
Personnel technique	Gratuit
Personnel de sécurité	Gratuit
Forfait ménage	Gratuit
Mise à disposition pour associations d'intérêt local si manifestations payantes	

Personnel technique	Gratuit
Forfait ménage	340 € HT (680 € HT si dimanche ou jour férié)
Personnel de sécurité	Selon tarifs ci-dessous
<b>Mise à disposition pour associations culturelles en partenariats avec le théâtre</b>	
Personnel technique (2 techniciens)	800 € HT/Jour vacation de 10h/ techniciens
Personnel de sécurité	Selon tarifs ci-dessous
Forfait ménage	340 € HT (680 € HT si dimanche ou jour férié)

SECURITE	
Agent de sécurité	Jour ouvré : 30 € HT/H Jour ouvré nuit : 33 € HT/H dimanche jour : 33 € HT/H dimanche nuit : 36 € HT/H Jour férié jour : 60 € HT/H jour férié nuit : 66 € HT/H dimanche férié jour : 60 € HT/H dimanche férié nuit : 65 € HT/H
SSIAP 1	Jour ouvré : 28 € HT/H Jour ouvré nuit : 31 € HT/H dimanche jour : 31 € HT/H dimanche nuit : 34 € HT/H Jour férié jour : 56 € HT/H jour férié nuit : 65 € HT/H dimanche férié jour : 60 € HT/H dimanche férié nuit : 65 € HT/H
SSIAP 2	Jour ouvré : 34 € HT/H Jour ouvré nuit : 38 € HT/H dimanche jour : 38 € HT/H dimanche nuit : 41 € HT/H Jour férié jour : 69 € HT/H jour férié nuit : 75 € HT/H dimanche férié jour : 70 € HT/H dimanche férié nuit : 77 € HT/H

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°15 concernant les tarifs location théâtre Olympia.

## 16. VIDEO SURVEILLANCE MAAT

A son ouverture en 2021, le MAAT a obtenu les autorisations nécessaires pour l'installation d'un système de vidéoprotection au sein du bâtiment.

L'objectif du système, principalement axé sur la prévention, est de sécuriser les accès au site tout en renforçant le sentiment de sécurité pour les utilisateurs / visiteurs, mais également de prévenir les dégradations ou vols de biens.

En cas de faits avérés, il permet de faciliter l'identification des auteurs, par la mise à disposition des enregistrements aux forces de l'ordre.

L'arrêté préfectoral du 7 juin 2021 portant autorisation d'un système de vidéoprotection arrivant à échéance le 7 juin 2026, une demande de renouvellement doit être adressée à la préfecture.

Conformément aux dispositions de l'article R252-3 du code de la sécurité intérieure, cette demande doit être accompagnée d'un dossier administratif et technique comprenant notamment un rapport de présentation exposant les finalités du projet et les techniques mises en œuvre, un plan-masse et un plan de détail montrant le nombre et l'implantation des caméras, ainsi que les zones couvertes par celles-ci, la description du dispositif prévu pour la transmission, l'enregistrement et le traitement des images, ainsi que les modalités relatives à l'information du public, au délai de conservation des images et du droit d'accès des personnes intéressées.

Pour maintenir le dispositif de vidéoprotection au sein du MAAT, Madame la Directrice Générale doit être autorisée, en tant que chef d'établissement, à déposer un dossier de renouvellement du dispositif auprès de la préfecture de la Gironde.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°16 concernant le renouvellement du système de vidéo surveillance MAAT.

## 17. DEMANDE D'AUTORISATION POUR EMISSION DE DUPLICATA DE BILLETS DES SPECTACLES PERDUS

En raison de l'annulation du concert de Calogero le 21 février 2026 au théâtre Olympia d'Arcachon, tous les spectateurs peuvent demander à être remboursés. Toute demande devrait être accompagnée des billets de spectacles concernés.

Certains spectateurs ont égaré leur billet et ne peuvent pas fournir le billet de spectacle comme justificatif. Vous trouverez la liste des concernés ci-dessous :

NOM DU SPECTATEUR	NOM DU SPECTACLE	PRIX UNITAIRE PAR BILLET	NOMBRE DE BILLETS
Restaurant chez Pierre	Calogero	79€	2

Arcachon Expansion ayant la preuve de cet achat aussi, pour pouvoir effectuer leur remboursement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°17 concernant la demande d'autorisation pour émission de duplicata de billets des spectacles perdus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est en cours de programmation.

Frédérique DUGENY  
Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Bernard LUMMEAUX  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	Excusé
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	Excusé
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	
THE Mathilde	ADMINISTRATEUR	
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
TREUIL Laurent	ADMINISTRATEUR	
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	Excusé
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	